

Objet : Compte-rendu du premier conseil d'école du mardi 14 octobre 2025

Personnes présentes :

Représentants des parents d'élèves :

Mme Bénédicte Barrusaud Taccard, Mme Pauline Delimoge, Mme Caroline Dindinaud, Mme Laura Giry, Mme Fargeot-Descamp, Mme Emilie Haro, Mme Marie Lavauzelle, Mme Alicia Servant

Représentants du conseil municipal :

Madame Marie-Christine Devernay, conseillère municipale
Madame Emmanuelle Faure Gignoux
Monsieur Cyril Nicolas, le maire de la commune

Les enseignants :

Mesdames Solène Cayre, Christelle Dupeux, Stéphanie Julien, Corine Menaut-Charrier, Elodie Pagnoux, Laudine Robin, Marion Tropeau
Monsieur Fernando Guedes

Personnes excusées :

Monsieur l'Inspecteur de circonscription
Madame Lenoir, enseignante
Madame Gazeau, conseillère municipale

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 14 octobre 2025 à 18h.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation des membres et du rôle du conseil, résultats élections
 2. Effectifs 2025-2026
 3. Bilan financier coopérative scolaire 2024/2025
 4. Règlement intérieur des écoles et Charte de la laïcité
 5. Surveillance lors la pause méridienne et comportement des élèves
 6. pHARé : plan de prévention, actions prévues
 7. Sécurité : posture actuelle, PPMS et incendie
 8. Projet d'école
 9. Projets pédagogiques de l'année
 10. Questions diverses
-

1. Présentation des membres du conseil d'école et résultats des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école :

Lors des élections, la participation a été de :

- 52,41%

La directrice souhaite la bienvenue aux nouveaux parents et rappellent les prochaines dates des conseils d'école :

- Le **mardi 3 février 2026 à 18h.**
- Le **mardi 9 juin 2026 à 18h.**

Le compte-rendu du conseil d'école sera affiché devant les écoles et mis en ligne sur le site de la mairie et l'ENT One. Il sera également envoyé par mail à chaque membre du conseil.

Le rôle du conseil d'école :

Le conseil d'école est une assemblée qui prend les décisions importantes sur l'organisation de l'établissement. Il se réunit pour voter le règlement intérieur de l'école, il adopte le projet d'école.

Le conseil est composé notamment de personnels de l'école, d'un DDEN (délégué départemental de l'Education nationale qui veille aux bonnes conditions de vie des enfants dans et autour de l'école), de représentants des parents d'élèves et de conseillers municipaux.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école notamment sur les sujets suivants :

- Actions pédagogiques et éducatives
- Utilisation des moyens alloués à l'école
- Activités périscolaires
- Restauration scolaire
- Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- Respect et mise en application des valeurs et des principes de la République

2. Les effectifs pour l'année 2025-2026 s'élèvent à **163 élèves** répartis comme ci-dessous :

• Ecole Marie Curie :

CP Mme Lenoir	CP –CE1 Mme Menaut- Charrier	CE1 Mme Dupeux	CE2 Mme Cayre	CE2-CM1 Mme Robin	CM1 – CM2 M. Guedes	CM2 Mmes Julien/ Tropeau
25	11 + 13 24	25	22	9 + 12 21	15 + 7 22	24
Total : 163						

A Marie Curie : 117

A Relette : 46

Depuis fin juin 2025, huit nouveaux élèves sont arrivés dont une arrivée en classe de CP au retour des vacances d'automne :

4 en CP 3 en CE1 1 en CM1

Les classes des niveaux CP-CE1 sont donc les plus chargées.

3. Bilan financier de la coopérative scolaire de l'année 2024 / 2025 :

	Charges	Produits	Bilan 2024-2025
Marie Curie	12 020,02€	12 077,30€	57,28€
Relette	15 480,62€	15 713,46 €	232,84 €

La coopérative scolaire a financé de nombreux projets tels que :

- Ecole et cinéma
- Les licences USEP
- Sorties de fin d'année
- Classe découverte à St Lary/Soulan

Ces projets ont été réalisés avec l'aide de la mairie pour les transports ainsi que de l'association des parents d'élèves. L'équipe pédagogique les remercie et espère leur soutien pour cette nouvelle année.

La directrice rappelle le rôle essentiel de l'APE pour le soutien des projets : financement partiel de projets, de séries de livres...

Les actions menées restent essentielles pour la poursuite des différents projets.

Pour rappel, la réunion de l'association des parents d'élèves aura lieu jeudi 16 octobre à 18h45.

4. Règlement intérieur des écoles et Charte de la laïcité :

Le règlement intérieur de l'école reprend les principes du règlement départemental.

Il est affiché dans l'école. La charte de la laïcité a été adossée à ce règlement.

Une annexe a été ajoutée concernant les sanctions prévues en cas de manquement au règlement intérieur.

Les membres du conseil ont pris connaissance du règlement intérieur de l'école. Ils ont procédé au vote. A l'unanimité, le règlement a été adopté.

La charte de la laïcité présente la mission de l'école : faire partager aux élèves les valeurs de la République.

La charte est présentée aux élèves et un travail spécifique est mis en place autour de la charte.

L'école se doit de faire respecter les principes de la laïcité.

5. Surveillance lors la pause méridienne et comportement des élèves

Depuis le début de l'année, les fiches de signalement pour non-respect des règles et incivilités se sont multipliées.

L'équipe municipale rencontrera prochainement les familles dont les enfants ont eu plus de trois fiches. Une exclusion de deux jours de la cantine et de la garderie sera envisagée pour certains élèves. Monsieur le Maire a ajouté qu'une aggravation de la situation pourra entraîner une exclusion d'une semaine voire davantage si le comportement ne s'améliorait pas.

Le personnel est souvent malmené et discrédité par certains parents contestant les fiches. La directrice est intervenue plusieurs fois auprès d'élèves, de parents et du personnel.

Elle a échangé avec Madame Gazeau, conseillère municipale, évoquant la nécessité de former le personnel pour l'aider à mieux gérer les groupes, les situations de crise...

Monsieur le Maire est conscient du manque de formation mais il insiste sur le coût de toutes ces formations.

Madame Julien demande s'il ne serait pas possible de former le personnel en interne avec du personnel qualifié sur le même type de poste depuis plusieurs années. Les bases sont essentielles : mise en rang, organisation des groupes...

Le personnel est parfois en souffrance et se sent démuni.

Proposer une graduation des sanctions pourrait apporter un cadre aux élèves ainsi qu'au personnel.

A chaque reprise de service, les enseignants échangent avec le personnel pour avoir un compte-rendu de la pause méridienne et ainsi retravailler sur les règles ou les conflits en classe si besoin.

6. Charte Phare

Phare est un programme anti-harcèlement qui permet de doter les écoles d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Depuis la rentrée, deux plans pHare ont été déclenchés à la demande de parents. Ils ont été clôturés après la rencontre d'un certain nombre d'élèves et de parents.

La charte d'engagement a été signée par l'école, à ce titre elle est labellisée Phare niveau 2 « approfondissement ».

- a) L'école participera à la journée non au harcèlement, le jeudi 6 novembre 2025.
- b) Dix heures d'apprentissage sur le temps de l'EMC seront consacrées au harcèlement, du CP au CM2.
- c) Les élèves de CM ont travaillé sur un roman sur ce thème et participeront à un webinaire « Ensemble contre le harcèlement », le vendredi 7 novembre à 14h.

7. Sécurité : posture actuelle, PPMS et incendie

Assurer la sécurité de toute la communauté éducative constitue une des missions centrales de l'École.

Deux exercices incendie doivent être effectués au cours de l'année dont le premier doit être mis en place avant fin septembre.

Le contexte de menace terroriste impose un renforcement de la sécurité des écoles et le maintien sur l'ensemble du territoire du niveau « **urgence attentat** ». Un périmètre de sécurité autour des écoles a été mis en place, réduisant les places de parking autour des écoles pour la sécurité de tous.

Chaque école dispose d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui prend en compte le risque terroriste (PPMS attentat-intrusion) mais également les risques majeurs.

Les consignes Vigipirate sont en vigueur dans l'ensemble des établissements.

Des mesures simples mais nécessaires en découlent :

- l'accueil à l'entrée de l'école est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- durant l'année scolaire, chaque école doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de la Toussaint, l'exercice attentat-intrusion.

Le PPMS attentat-intrusion et risques majeurs organise la mise en sécurité des élèves et des personnels (évacuation, regroupement, confinement).

Organisation des exercices de sécurité :

- Incendie : lundi 29 septembre
- Intrusion-attentat : lundi 13 octobre
- Risques majeurs : lundi 24 novembre
- Incendie : lundi 2 février
- Intrusion-attentat : lundi 30 mars

8. Projet d'école :

Le projet d'école a été validé il y a deux ans.

Les axes sont les suivants :

Axe 1 : Une école ouverte développant des liens avec les partenaires éducatifs pour conforter la confiance.

Axe 2 : Réduire les inégalités grâce à un parcours scolaire cohérent, identifiable et défini par l'équipe enseignante

Axe 3 : Vivre ensemble et devenir citoyen.

Plusieurs projets seront mis en place tels que :

- **Un climat scolaire positif** pour vivre ensemble : aménagement des cours
- **Le sommeil** : intervention de l'infirmière scolaire dans chaque classe
- **L'égalité « filles/garçons »**
- Mise en place d'**éco-gestes** à l'école et de projets autour de la nature dans le cadre de notre labellisation E3D

9. Projets pédagogiques

Projets culturels et artistiques :

- ✚ **Ecole et cinéma** pour toutes les classes : 3 films dans l'année au CGR d'Angoulême.
- ✚ Toutes les classes ont été inscrites pour participer au **Festival du livre jeunesse de Ruelle-sur-Touvre**, prochainement, l'école saura quelles classes seront retenues.
- ✚ Projet « **Egalité filles/garçons** » :
 - Ecriture de chansons : les classes de Mesdames Lenoir, Robin, Julien et de Monsieur Guedes travailleront avec Laurent Paradot du groupe Captain Parade. Chaque classe écrira une chanson sur ce thème.
 - Danses et art : les classes de Mesdames Cayre, Dupeux et Menaut-Charrier travailleront avec Mylène Desport, danseuse professionnelle et réaliseront des œuvres d'art autour de ce thème.

Une représentation du travail de chaque classe aura lieu le mardi 16 juin à 18h30 au théâtre de Ruelle-sur-Touvre.

Projets sportifs :

- ✚ **Rencontres USEP** pour les classes de CE2/CM1/CM2 : plusieurs rencontres handball, basket-ball, rugby, multi activités.
La première rencontre a eu lieu ce matin-même à la plaine de jeux de Magnac-sur-Touvre, réunissant 198 élèves des communes de Ruelle-sur-Touvre, de Brie et de Magnac-sur-Touvre.
- ✚ **Le cycle natation** se déroule sur neuf séances. Des parents, ayant l'agrément natation, accompagneront les élèves.
 - pour les classes de M. Guedes et de Mme Julien, le cycle a commencé le vendredi 12 septembre de 9h55 à 10h35 et s'arrêtera le vendredi 21 novembre.
 - pour les classes de Mme Dupeux et de Mme Robin le cycle commencera à partir du vendredi 5 décembre au vendredi 27 février, de 9h55 à 10h35 dans l'eau.
 - pour les classes de Mesdames Lenoir, Menaut-Charrier, les séances auront lieu du vendredi 13 mars au vendredi 5 juin de 9h55 à 10h35. Il y aura des rattrapages de séances (jours fériés) : le mardi 26 mai, le vendredi 29 mai ainsi que le vendredi 5 juin.
- ✚ **Course pour le Téléthon** le jeudi 4 décembre, l'après-midi à la plaine de jeux.
- ✚ **Basket** pour les classes de Mesdames Dupeux, Lenoir et Menaut-Charrier a commencé. Intervention gratuite de la fédération de Basket-ball. Six séances sont prévues en alternance : une réalisée par le coach sportif, une faite par l'enseignant. A la fin du cycle, une rencontre est prévue.
- ✚ **Football** pour la classe de CE2 de Madame Cayre, une initiation a été proposée par le club de Mornac.
- ✚ Cycle **tennis de table** pour les classes de niveau CM1-CM2, 6 séances du vendredi 27 février au vendredi 3 avril le matin.
- ✚ Un cycle **tennis** sera probablement proposé en fin d'année pour certaines classes.

Projets sciences, santé et environnement :

- ✚ Projet « **Le sommeil et les écrans** » : sensibilité dans chaque classe par l'infirmière scolaire.

Séances	26/02	05/03	10/03	12/03
Classes	Classe CP Classe CP-CE1	Classe CE1 Classe CE2	Classe CM1-CM2 Classe CM2	Classe CE2-CM1

- ✚ Projet dans le cadre d'une **éducation à l'environnement** pour un développement durable, proposé par le Grand Angoulême :
- CE2/CM1 (classe Mme Robin) : « Passera, passera pas », 5 à 6 séances réalisées par un intervenant et financées par le Grand Angoulême.
Les élèves travailleront sur la commune de Magnac-sur-Touvre sur la découverte de la biodiversité et sur les corridors écologiques au travers de la démarche Trame verte et bleue : comprendre la nécessité pour les animaux de se déplacer pour subvenir à leurs besoins...
- ✚ **Projet jardinage** : les classes de Mesdames Cayre, Dupeux et Menaut-Charrier participeront à des séances de jardinage. Un employé communal sera détaché pour aider à la mise en place du jardin qui se situe en contrebas de l'école, vers la Touvre. Le jardin sera partagé avec les classes de l'école maternelle.
-

10. Questions diverses

- a) **Avancée des travaux pôle Accueil de loisirs regroupant les garderies et le centre de loisirs :**
1^{ère} phase : le projet a été validé. Le permis de construire sera déposé en novembre.
Les travaux devraient commencer en mars 2026.
La classe de Madame Robin sera démolie. Il faudra donc transférer sa classe dans une des classes du bâtiment de la cour inférieure.
Ces classes restent vétustes.
Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une première phase. Un mode de chauffage sera choisi en attendant la rénovation complète de ce bâtiment. Dans ce dernier, trois classes devront être faites.
Les enseignants seront consultés pour son aménagement.
L'équipe enseignante souligne l'exiguïté des classes existantes. Il serait peut-être judicieux de supprimer le couloir pour les agrandir.
Monsieur le Maire entend et confirme qu'une réflexion sera menée avant le début des travaux.
Il ajoute qu'il espère que le pôle Accueil de loisirs sera en fonction en septembre 2027.
La rénovation des classes suivra.
- b) Madame Devernay demande si **les capteurs de qualité de l'air** sont utilisés dans les classes.
Seulement trois capteurs sont présents dans les classes (classes de Mesdames Cayre, Julien et Robin).
Les enseignants observent les variations de la qualité de l'air dans la journée mais, à ce jour, ne s'en préoccupent pas.
- c) **Le goûter de Noël** aura lieu le vendredi 12 décembre. La salle des fêtes de la mairie sera réservée de 9h à 15h.

- d) Le **PEDT** arrivera à son terme en juin 2026. Une évaluation aura lieu pour constater les actions menées...
- e) Les enseignants s'interrogent sur la **pérennité de l'ENT ONE** concernant la messagerie entre parents et enseignants. En effet, depuis l'année dernière, la messagerie est parfois utilisée par les parents de manière abusive : injonctions, messages désagréables se multiplient. La directrice rappellera la Charte du bon usage de ONE et orientera les parents sur le cahier de liaison pour communiquer avec l'enseignant.

Le conseil s'est terminé à 19h25.

La directrice remercie les membres du conseil d'école et leur donne rendez-vous au prochain conseil, le mardi 3 février 2026, à 18h.

La directrice
Stéphanie JULIEN